

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 14 septembre 2020

17 h 00 – Salle polyvalente de la maison communale Etienne Passebois

<u>Nombre de membres en exercice :</u> 15	L'assemblée régulièrement convoquée le 08 septembre 2020, s'est réunie sous la présidence du Maire Pierre-Emmanuel DAUTRY.
<u>Présents :</u> 14	<u>Présents :</u> Frédéric CEBRON, Jean-Claude DAUTRY, Pierre-Emmanuel DAUTRY, Loïc JEANJEAN, Camille LECAT, Siméon LEFEBVRE, Céline MATHIEU, Daniel MATHIEU, Hervé PELLECUER, Adrien RICARD, Emilie THISSE, César VERDIER, Martin WATERKEYN, Muriel SAIZ
<u>Votants :</u> 15	<u>Représentés :</u> Olivier CHARTON (représenté par Camille LECAT)
	<u>Excusés :</u>
	<u>Absents :</u>
	<u>Secrétaire de séance :</u> Jean-Claude DAUTRY

➤ **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 24 juillet 2020**

Un projet de compte rendu a été transmis par mail. Les élus valident le compte rendu à l'unanimité.

➤ **Contrat territorial 2021**

Pierre-Emmanuel DAUTRY présente le sujet. Le contrat territorial 2018-2020 conclu avec le Département de la Lozère est prolongé par le Département pour une année supplémentaire, compte tenu de la crise sanitaire covid-19 et du renouvellement des instances décisionnelles. Cet allongement de la durée du contrat est accompagné d'une revalorisation de l'enveloppe globale de 8 millions d'euros pour accompagner les projets des collectivités. Le Département lance donc un appel à projets. La commune a la possibilité de soumissionner en présentant de nouveaux projets ou des modifications de projets déjà présentés mais dont les travaux n'ont pas commencé.

Il est proposé de présenter au Département un dossier de subvention pour la réfection de murs en pierres sèches sur le territoire communal, compte tenu de leur intérêt patrimonial.

Une réflexion est engagée sur le coût pour la commune de la réfection de ces murs qui sont innombrables. Une micro-carrière pourrait-elle être créée ? Faut-il davantage mettre en concurrence les bâtisseurs locaux ? Ou lancer un marché annuel de réfection des murs en pierres sèches ? Notre budget communal ne permet pas de refaire annuellement tous les murs nécessaires, compte tenu des prix du marché.

Par ailleurs une enveloppe en hausse d'un montant de 2 millions d'euros sera dédiée spécifiquement à la voirie et répartie entre les collectivités compétentes au prorata de leur linéaire de voirie. Le montant de subvention envisagé pour la commune de Ventalon en Cévennes est 26 319 €. La commune doit renvoyer un coupon-réponse d'acceptation de cette enveloppe de voirie avant le 21 septembre 2020.

Les élus votent à l'unanimité pour la présentation d'une demande de financement au Département pour la réfection de murs en pierres sèches, et ils valident la signature du coupon-voirie 2021.

➤ **Validation de l'enquête d'utilité publique concernant la régularisation des captages**

Pierre-Emmanuel DAUTRY et Camille LECAT présentent le sujet. AQUA SERVICES a rendu le dossier d'enquête d'utilité publique concernant la régularisation des captages de la commune. Les élus doivent valider la mise en enquête publique. Cette problématique est essentielle car l'absence de régularisation des captages communaux bloque l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune. Il est donc urgent que ce dossier aboutisse. La procédure aboutira à une autorisation préfectorale pour l'exploitation des captages. Autorisations foncières et autorisations administratives sont à mener de concert. Ce dossier date de l'ancienne commune de Saint Frézal de Ventalon. Il convient que les captages répondent aux normes environnementales et sanitaires. Les captages concernés sont : captages de Peyre Brune, de Grand Bois, Cougnet amont, Cougnet aval, champ captant du Cheylen. Quelques corrections sont à intégrer dans le dossier transmis par le bureau d'études (développement futur du nombre d'habitants sur le captage desservant la Ponge, le Géripon et Cessenades à prendre en compte ; notion de personnes non desservies à préciser).

Les élus votent à l'unanimité le lancement de l'enquête d'utilité publique, ces modifications étant prises en compte. Une réunion spécifique est à prévoir en fin d'année sur les problématiques d'AEP.

➤ **Ressources humaines de la commune : convention avec la communauté de communes Des Cévennes au Mont Lozère pour le recrutement de Marie DEBIERE ; recrutement d'un agent en CDD pour la garderie de l'école des Abrits**

Les contrats de travail de Mme Lucie DESAILLOUD (adjoint administratif) et Mme Margaux MASIA (assurant la garderie de l'école des Abrits) ont pris fin. La commune doit procéder au remplacement de ces agents.

Marie DEBIERE, fonctionnaire titulaire (adjoint administratif) à la communauté de communes Des Cévennes au Mont Lozère (CCCML), est actuellement mise à disposition par la CCCML à l'ASA DFCI 2 jours par semaine pour en assurer le secrétariat. Elle a fait part à la commune fin juillet de son souhait de quitter l'ASA DFCI et d'être mise à disposition à la commune de Ventalon en Cévennes par la CCCML 2 jours par semaine. Elle pourra donc remplacer Lucie DESAILLOUD en tant qu'adjoint administratif.

Elle travaillera 14 heures par semaine pour la commune de Ventalon en Cévennes pour le secrétariat administratif, auxquelles il faut ajouter 2 heures hebdomadaires de mise à disposition (déjà effective) pour la mise en page de la revue du « Vent des Bancelles ».

Les élus votent à l'unanimité la signature de la convention avec la communauté de communes Des Cévennes au Mont Lozère pour la mise à disposition de Marie DEBIERE à compter du 1^{er} octobre 2020.

Par ailleurs des entretiens de recrutement, menés par Emilie THISSE et Pierre-Emmanuel DAUTRY, ont eu lieu pour pourvoir le poste de la garderie de l'école. Un nouvel agent va être recruté pour assurer la garderie du soir, en remplacement de Margaux MASIA. Il s'agit de Mme Moulouda DAHMAJ, nouvelle habitante de l'Ayrolle, qui prendra ses fonctions au 1^{er} octobre 2020.

➤ **Le Crespin : présentation d'un porteur de projets pour la rénovation du bâti**

Camille LECAT présente le sujet : il a rencontré un porteur de projets, M. Simon FRENAY, pour la rénovation du bâti des ruines du Crespin. M. FRENAY, qui vit actuellement en région

parisienne, souhaite s'installer au Crespin pour en faire un lieu de vie, d'accueil d'artistes et de personnes exilés. Il souhaiterait aussi développer des projets cinématographiques. Les élus conviennent de l'intérêt de ce projet inspiré qui est porteur d'énergie. Néanmoins les élus ne sont pas vendeurs du site et des ruines du Crespin, qui doit s'intégrer dans un projet global de la commune, agricole et forestier. Réponse sera faite à ce porteur de projets. Une rencontre lui sera proposée s'il est toujours intéressé, malgré l'impossibilité d'acheter ce site.

Par ailleurs il sera nécessaire de faire des études architecturales et patrimoniales afin de mieux connaître les possibilités du site. Le Crespin offre une situation privilégiée, isolée, qu'il conviendra de valoriser au mieux.

➤ **Aménagement de l'aire de jeux communale**

Des devis ont été réalisées concernant l'aménagement de l'aire de jeux au lieu-dit Le Temple à St Fréal de Ventalon. Ils concernent la fourniture d'une table de pique-nique pour enfants et la fourniture de modules de jeux. Les premiers devis reçus sont présentés aux élus. Cette aire de jeux communale, ouverte à tous les enfants, sera utilisé notamment par les enfants de la crèche (du fait de la proximité des locaux de la crèche Tourni'Coton) et par ceux de l'école des Abrits (du fait de la proximité de « l'aire terrestre éducative » sur laquelle se rendent régulièrement les enfants de l'école). Une demande de financement exceptionnelle est faite auprès du Conseiller départemental.

➤ **Biens sans maître : délibération pour l'acquisition de comptes propriétaires**

Loïc JEANJEAN présente le sujet. Le rendu de l'étude réalisée par la SAFER concernant les biens vacants et sans maître de la commune a eu lieu le lundi 14 septembre 2020 au matin. 24 comptes propriétaires réputés sans maître ont été identifiés par la SAFER. Les élus sont invités à valider les comptes propriétaires qui pourraient faire l'objet d'une procédure par la commune. La procédure d'acquisition comporte plusieurs phases : le bureau d'études FCA commence par faire des recherches (état civil, impôts, cadastre...) sur les éventuels propriétaires afin de s'assurer qu'il s'agit bien d'un bien sans maître. Cette première recherche, qui aboutit à la rédaction d'une fiche synthétique, a un coût de 64 € HT par compte propriétaire pour la commune. Puis la commune peut engager la procédure d'acquisition qui dure de 4 à 12 mois et coûte 100 à 150 € HT par compte. FCA rédige ensuite l'acte d'acquisition en la forme administrative (coût : 280 € HT par compte).

Les comptes sont passés en revue par les élus afin d'identifier les comptes propriétaires que la commune pourrait racheter pour son usage propre ou pour vendre le bien à des voisins qui seraient intéressés. L'enjeu est avant tout de faire vivre le foncier communal.

Plusieurs biens ont été identifiés, notamment à Vimbouches, Cessenades, l'Espinas, les Clauzels, Sambuget, Conches, Rome, Lézinier... Cela représente 13 comptes propriétaires.

Les élus votent le principe de poursuivre les recherches sur ces biens afin de s'assurer dans un premier temps qu'il s'agit bien de biens sans maître.

➤ **Mise à jour de la convention châtaigneraie de l'Espinas**

Epi de Mains a informé la commune que l'inauguration du sentier de découverte de la châtaigneraie de l'Espinas aura lieu le 11 octobre prochain. A cette occasion l'association a demandé à la commune si elle souhaitait actualiser le prêt à usage et la convention qui la lie avec la commune pour l'entretien de la châtaigneraie et la réalisation du sentier pédagogique. Il pourrait en effet être nécessaire d'actualiser ces documents en les fusionnant, bien qu'aucun problème ne soit à signaler.

Une réunion pourrait être organisée avec les utilisateurs du site : EPI DE MAINS, César et Mariama VERDIER, l'association du renouveau de la pomme 100 % Cévennes, les ABPS, la commune.

➤ **Mise en place de réunions de quartier**

Loïc JEANJEAN présente le sujet. Dans le cadre de la démocratie participative, un découpage de la commune en secteurs est envisagé afin d'organiser des réunions de quartier avec les habitants. Il est proposé un découpage de la commune en 3 secteurs, en suivant les voiries et adductions d'eau : secteur du Dourdon (Saint Andéol de Clerguemort et hameaux avoisinants de St Frézal de Ventalon) / secteur Le Gardon (le Salson, Vimbouches, le Géripon) / secteur Conchès et Combes. Une discussion s'engage sur ce découpage en quartiers.

La première réunion pourra être fixée dès que les conditions sanitaires seront satisfaisantes.

➤ **Information du Maire : décisions prises dans le cadre de ses délégations**

Le Maire rend compte aux élus des décisions prises dans le cadre des délégations permanentes qui lui ont été accordées par le conseil municipal.

L'attribution des logements communaux de la Ponge et de l'Arbousset est en cours par la commission logement.

➤ **Questions diverses**

- **Devis Davy BLANCHARD**

M. BLANCHARD a fait parvenir à la commune son devis pour des prestations de travail à la mini-pelle. Cela permettrait de soulager le planning des agents communaux qui est très chargé. Une discussion s'engage sur le montant de ce devis.

- **Gîtes communaux**

Fabienne SALMERON propose de les faire visiter aux élus, sachant que son conjoint prendra sûrement sa retraite en 2022. La commune devra se prononcer sur le devenir de ces gîtes après le départ en retraite de Fabienne et Robert SALMERON.

Tous les points figurant à l'ordre du jour ayant été évoqués, la séance est levée à 21 h. 30.